

COMITE DIRECTEUR  
DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
Addis-Abeba (Ethiopia)  
24 - 27 juin 1985

SCHEMA DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI DU PROGRAMME PROPOSE AU  
CONSEIL DES MINISTRES PAR LE COMITE DIRECTEUR  
(Proposition de la délégation ivoirienne)

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. JUSTIFICATION DU SYSTEME .....	1 - 2
II. ELEMENTS DU SYSTEME .....	2 - 5
III. AVANTAGES ET INCONVENIENTS DU SYSTEME .....	5 - 6
IV. SIMULATION DU SCENARIO DE MISE EN OEUVRE DU SYSTEME .....	6 - 9
V. CONCLUSION .....	9

## I. Justification du système

La préoccupation constante exprimée durant nos travaux a concerné la nécessité pour notre Comité de faire des propositions concrètes capables de mobiliser effectivement la volonté d'action de nos Etats pour les sortir de l'immobilisme qui a caractérisé leur participation aux efforts de coopération et d'intégration économiques en Afrique.

L'examen de l'ensemble des résultats émanant de notre Comité à ce jour nous donne de nombreuses raisons de satisfaction.

Pour mieux assurer la mise en oeuvre des propositions de notre Comité il nous est apparu opportun de faire les suggestions suivantes qui s'inspirent de l'appréciation des résultats des expériences de coopération et d'intégration économiques réussies et des autres en Afrique et ailleurs dans le Tier Monde.

Notre point de départ est l'idée émise dans le rapport du rapporteur (paragraphe 36 de créer un Comité pluridisciplinaire qui prolongerait au delà du prochain Sommet l'action de notre Comité directeur.

Nous pensons en effet que rien ne sera fait pour traduire dans la réalité économique de nos Etats les nombreuses recommandations passées, présentes et futures tant qu'une solution n'aura pas été trouvée au problème de non application de nos résolutions.

Toute solution efficace à ce problème devrait :

- assurer une participation active, soutenue de tous les Etats à la réalisation des objectifs de coopération et aux sacrifices indispensables

- être simple dans sa conception et dans l'administration de sa mise en oeuvre
- s'appuyer sur des structures efficaces aux niveaux national, sous-régional et régional.

Le système proposé ci-dessous représente un effort qui s'adresse à cette triple ambition.

## II. Eléments du système

Le système repose sur :

1. L'organisation du programme que nous proposons en composantes homogènes (modules) structurés en programmes et projets spécifiques. Pour chaque programme et projet, des objectifs précis et un calendrier de réalisation.
2. La définition périodique d'horizon de coopération et d'intégration servant de repères d'évaluation dans le temps de l'exécution de l'ensemble du programme. Par exemple des horizons de 5 ans.
3. La participation active de
  - (i) tous les Etats membres auront, selon un système rotatif organisé sur la base de l'horizon de coopération de 5 ans indiqué ci-dessus (2), chacun la responsabilité de l'exécution d'un module, de rendre compte de l'exécution de son mandat avec le soutien logistique des autres acteurs du système;
  - (ii) l'OUA, la CEA et la RAD;
  - (iii) les secrétariats des organisations sous-régionales existantes ou à créer conformément au PAL.

4. Les principaux animateurs du système identifiés ci-dessus (3) (i) (ii) (iii) sont organisés dans une structure articulée aux 3 niveaux national, sous-régional et régional.

a) Niveau national

Création de secrétariats nationaux d'intégration économique ayant l'audience nécessaire pour animer la participation de l'Etat aux efforts de coopération sous-régionale et régionale,

Mandat :

Le secrétariat national sert de point d'appui aux secrétariats de l'OUA, CFA, d'instrument à la disposition de chaque Etat pour l'exécution le cas échéant du mandat continental qui lui est confié pour la mise en oeuvre du programme africain.

Position hiérarchique au niveau national

Pour jouer efficacement son rôle d'animateur des efforts de coopération et d'intégration économiques, le secrétariat national doit être dirigé par un très haut fonctionnaire (rang Ambassadeur ou Ministre) ayant les moyens matériels et humains d'un secrétariat digne de ce nom.

Le secrétariat national doit être rattaché au cabinet du Président de la République non seulement pour lui donner l'envergure et l'audience nécessaires, mais aussi pour lui permettre d'avoir des relations plus constructives avec les différents ministères.

b) Niveau sous-régional

La mise en oeuvre du programme sera assurée à ce niveau par les secrétariats des organisations sous-régionales prévues par le PAL.

c) Niveau régional

(i) L'Organisation au niveau régional d'un Comité de coordination inter-sous régional qui sera remplacé, le moment venu par le secrétariat de la Communauté continentale prévue par le PAL.

Le Comité de coordination inter-sous régional a pour mandat et sera composé comme suit :

Mandat

La coordination de la mise en oeuvre du programme continental au niveau sous-régional,

Composition

Seront représentées au Comité de coordination, au niveau de leurs responsables exécutifs :

Les organisations sous régionales existantes ou à créer CEDFAO, CEEAC, ZFEP, SADEC,

L'OUA, la CFA et la BAD.

(ii) La création d'un Comité directeur pluridisciplinaire chargé de prolonger le travail du Comité directeur actuel et de l'amplifier.

### Mandat du Comité pluridisciplinaire

- Suivre la mise en oeuvre du programme par chaque Etat membre;
- Rendre compte à la Conférence au Sommet par les circuits établis;
- Préparer les dossiers techniques à soumettre au Conseil des Ministres et au Sommet.

### Composition du Comité pluridisciplinaire

Le Comité est composé, au niveau ministériel des Etats focaux chargés de la mise en oeuvre du programme avec le soutien logistique du Comité de coordination inter-sous-régional. Sur la base de la structuration du programme que nous proposons ci-dessous, le Comité pluridisciplinaire serait composé de 14 membres.

### III. Avantages et inconvénients du système

#### 1. Inconvénient

Manifestement le système exigera des Etats une contribution importante en moyens matériels et humaines et un effort de continuité dans l'action auxquels ils ne sont pas encore habitués.

Pourtant, il s'agit là d'un mal nécessaire comme en témoigne l'histoire des efforts d'intégration politique et économique.

Les Etats Unis d'Amérique ont payé leur puissance d'aujourd'hui, entre autres, avec une guerre civile. Les moyens financiers et humains mis en oeuvre par la CEE de nos jours pour réussir l'intégration de l'Europe n'ont pas encore, proportionnellement, d'équivalent en Afrique.

## 2. Avantage

Par contre les avantages du système sont multiples. Pour ne donner que quelques exemples nous citons :

- a) Le suivi à tous les niveaux de l'application du programme;
- b) L'obligation faite à tous les Etats de prendre au sérieux leurs responsabilités régionales;
- c) La participation active de tous les Etats à l'effort commun de solidarité;
- d) L'attitude plus coopérative des Etats à l'égard de ceux d'entre eux chargés des modules qu'à l'endroit des institutions sous régionales et régionales - souveraineté nationale et échanges de bons procédés obligent - dans la mesure où chaque Etat aura son tour de responsabilité;
- e) La facilitation de l'action des organisations sous-régionales et régionales;
- f) L'amélioration des rapports de la région avec l'extérieur, surtout avec les organisations intergouvernementales et internationales (par exemple la CEE exige des organisations sous-régionales le soutien écrit de quelques Etats membres pour appuyer les requêtes d'assistance financières importantes).

## IV. Simulation du scénario de mise en oeuvre du système

Nous proposons ci-dessous à titre d'exemple l'illustration du schéma de mise en oeuvre du système :

### 1. Définition des modules

L'ensemble des propositions contenues dans le document à soumettre au Conseil des Ministres peut être organisé en 14 modules :

- a) Programme spécial d'action pour l'amélioration de la situation alimentaire et la réhabilitation de l'agriculture en Afrique
- b) Finance, dette extérieure:
- c) Industrie:
- d) Ressources naturelles:
- e) Ressources des mers et des océans:
- f) Ressources humaines, Population et développement, Femmes et développement:
- g) Science et technologie:
- h) Transport et communications:
- i) Commerce
- j) Energie:
- k) Protection de l'environnement:
- l) Pays les moins avancés:
- m) Relations avec pays tiers et organisations internationales:
- n) Les effets de politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud sur les économies des Etats de l'Afrique Australe.

## 2. Organisation des modules

### a) Module I

Programme spécial d'action pour l'amélioration de la situation alimentaire et la réhabilitation de l'agriculture en Afrique

- (i) Etat responsable de la mise en oeuvre, période 1986-1990  
Etat - A -, ...

(ii) Objectifs : 1986-1990

Programme 1 : Lutte contre la sécheresse

Projet 1 : Mise en place d'un système d'alerte rapide pour la sécheresse

Projet 2 : Edification de la ceinture verte nord africaine et mise en place de ceinture vertes autour des villes du Sahel

Projet 3 : Mise en place en Afrique, de réseaux régionaux pour coordonner les activités en matière de stabilisation des dunes de sable, de reboisement, de recherche et de formation dans les domaines de la lutte contre la désertification et la sécheresse

Projet 4 : etc.

Programme 2 : Sécurité alimentaire

Projet 1 : Constitution de stock de sécurité alimentaire

Projet 2 : etc.

b) Module II

Coopération commerciale

(i) Etat responsable de la mise en oeuvre - Période 1986-1990  
Etat - B

(ii) Objectifs 1986-1990

Programme 1 : Libéralisation des échanges

Projet 1 : Réduction des barrières tarifaires 50% - non tarifaires 100%

Projet 2 : Egalisation des conditions de concurrence

Projet 3 : etc.

Programme 2 : etc.

## V. Conclusion

Si le système proposé était retenu dans son principe et son articulation, il resterait à en assurer la formulation détaillée. Notre délégation est prête à contribuer au travail du groupe qui pourrait être constitué à cet effet. Il s'agirait d'un travail matériel relativement simple.